

Message sent to membership on March 19, 2020 at 10 pm.

Message aux membres le 19 mars 2020 à 22 h 00.

- Le français suit -

In light of the recent provincial government [Declaration of a State of Emergency and Mandatory Order](#) (see attachment) under section 12 of the *Emergency Measures Act*, the New Brunswick Association of Dietitians (NBAD) Board of Directors has revised its previous announced decision and **approved to extend the registration renewal deadline until May 31, 2020 at 11:59 pm**. This includes submission of the Continuing Competence Program (CCP) for 2019/2020, submission of CCP learning goals for 2020/2021, profile update, practice update and fees.

We strongly encourage members to complete the registration renewal process earlier in case they require assistance.

All Active, Temporary and Retired membership registrations expiring March 31, 2020 will remain valid until May 31, 2020, unless suspended or revoked by reason of disciplinary proceedings or upon violation of or failure to comply with the *Dietitians Act*, Regulations or By-Laws.

Members who have requested resignations as of March 31, 2020 may request to have their resignation date changed to May 31, 2020 (no additional fees to extend registration). Please contact the NBAD Registrar (registrar@adnb-nbad.com) by March 31, 2020 should you wish to change your resignation date.

Annual Registration Fees - Additional Payment Option

The Board of Directors has approved an alternative payment option for members facing financial difficulties as a result of the COVID-19 pandemic.

Members will be able to pay the 2020/2021 annual registration fees in two installments: 50% of fees by May 31, 2020 and 50% of fees by August 31, 2020. Further information regarding the payment installment option will soon follow with instructions from the Registrar.

Continuing Competence Program - Audit

Each year, on April 1, twenty percent (20%) of Active and Temporary Members are randomly selected for verification of their CCP portfolios. As a result of the escalation of COVID-19 pandemic, the Board of Directors has agreed to not conduct the CCP Audit this year.



Work Setting Adjustments for Registered Dietitians

As per article #5 of the [Declaration](#), "all regulated health services providers will cease operations unless the services to be provided are to address essential health care or an emergency health-care situation".

NBAD will continue to provide further information and updates as needed.

Sincerely,

Board of Directors
&
Nicole Arsenault Bishop, MSc, RD
Executive Director and Registrar

À la lumière de la récente [Proclamation de l'état d'urgence et ordonnance obligatoire](#) du gouvernement provincial (voir pièce jointe), en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, le conseil d'administration de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick (ADNB) a révisé sa décision annoncée précédemment et a **approuvé de prolonger la date limite de renouvellement d'immatriculation jusqu'au 31 mai 2020 à 23h59**. Cela comprend la soumission du Programme de perfectionnement des compétences (PPC) pour 2019/2020, la soumission des objectifs d'apprentissage du PPC pour 2020/2021, la mise à jour du profil, la mise à jour relative à la pratique et le paiement des droits.

On encourage fortement les membres de compléter le processus de renouvellement le plus rapidement possible au cas elles auront besoin d'assistance.

Toutes les immatriculations de membre actives, provisoires et retirées expirant le 31 mars 2020 resteront valides jusqu'au 31 mai 2020, à moins qu'elles ne soient suspendues ou révoquées en raison de mesures disciplinaires ou par l'infraction ou l'omission de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les diététistes*, d'un règlement ou d'un règlement administratif.

Les membres qui ont demandé leur démission en effet pour le 31 mars 2020 peuvent demander que la date de démission soit changée au 31 mai 2020 (aucun frais additionnel pour le prolongement de l'immatriculation). Veuillez contacter la registraire de l'ADNB (registrar@adnbnbad.com) d'ici le 31 mars 2020 si vous souhaitez modifier votre date de démission.



Droits annuels d'immatriculation - Option supplémentaire de paiement

Le conseil d'administration a approuvé une option de paiement alternative pour les membres confrontés à des difficultés financières à la suite de la pandémie de la COVID-19.

Les membres pourront payer les droits annuels d'immatriculation pour l'année 2020/2021 en deux versements : 50% des droits d'ici le 31 mai 2020 et 50% des droits d'ici le 31 août 2020. Plus de renseignements concernant l'option de versement des paiements suivront bientôt avec les instructions de la registraire.

Programme de perfectionnement des compétences - Vérification (audit)

Chaque année, le 1er avril, vingt pourcent (20%) des membres actives et provisoires sont sélectionnées au hasard pour la vérification de leurs portfolios PPC. À la suite de l'accélération de la pandémie de la COVID-19, le conseil d'administration a convenu de ne pas effectuer la vérification du PPC cette année.

Modification du milieu de travail des diététistes

Conformément à l'article 5 de la [Proclamation](#), « tous les fournisseurs de services de santé réglementés cesseront leurs activités, sauf si les services à fournir concernent des soins de santé essentiels ou une situation d'urgence ».

L'ADNB continuera à fournir au besoin plus d'information et d'autres mises à jour.

Concordialement,

Conseil d'administration
&
Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.I.
Directrice générale et registraire

Note : Le féminin est utilisé pour représenter les deux sexes.